

de quartiers de la paix) qui se tiendra dans et pour le district de \_\_\_\_\_, et là, se livre lui-même à la garde du gardien de la prison commune du lieu, et s'il plaide à l'indictement que le grand-jury pourra trouver fondé contre lui, concernant la dite accusation, et s'il subit son procès et ne laisse pas la dite cour sans permission, alors le dit cautionnement sera nul, autrement, il aura pleine force et effet.

(S 2.)

AVIS DU DIT CAUTIONNEMENT QUI SERA DONNÉ À L'ACCUSÉ ET À SES CAUTIONS.

Soyez notifié que vous, A. B., de \_\_\_\_\_, vous êtes obligé en la somme de \_\_\_\_\_, et vos cautions (L. M. et N. O.) en la somme de \_\_\_\_\_ chacun, et que vous A. B. avez promis de comparaître (*etc., comme dans la condition du cautionnement*) et de ne point laisser la dite cour sans permission; et, si vous, le dit A. B., ne comparez personnellement, et si vous ne plaidez et ne subissez votre procès en conséquence, le montant porté au cautionnement que vous et vos cautions avez donné, sera immédiatement prélevé sur vos biens et effets respectivement.

Daté ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_, mil huit cent \_\_\_\_\_

J. S.

(S 3.)

WARRANT D'ÉLARGISSEMENT QUAND UN CAUTIONNEMENT EST DONNÉ EN FAVEUR D'UN ACCUSÉ QUI SE TROUVE DÉJÀ EMPRISONNÉ.

Province du Canada, }  
District de \_\_\_\_\_ }

Au gardien de la maison de correction à \_\_\_\_\_, dans le dit district de \_\_\_\_\_ :

Attendu que A. B., ci-devant de \_\_\_\_\_, (*journalier*), a, devant (*nous deux*) juges de paix de Sa Majesté dans et pour le dit district de \_\_\_\_\_, donné un cautionnement et fourni des cautions solvables pour sa comparution à la prochaine cour d'oyer et terminer ou de délivrance générale des prisonniers, (*ou cour des sessions générales de quartiers de la paix*), qui sera tenue dans et pour le district de \_\_\_\_\_, aux fins de répondre à Notre Souveraine Dame la Reine, pour avoir (*etc., comme dans le warrant d'emprisonnement*), pour lequel délit il a été arrêté et emprisonné dans votre dite maison de correction; En conséquence, les présentes sont pour vous enjoindre, au nom de Sa Majesté, de mettre immédiatement en liberté le dit A. B., s'il est encore sous votre garde dans la dite